

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 174

présenté par
Mme Colboc et M. Gaultier

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 14, substituer au mot :

« fixé »

le mot :

« défini ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.